



Le scandale de l'application du Protocole d'accord LPR au CNRS Une promotion qui vaut baisse de salaire !

Des collègues adjoints techniques, récemment promus techniciens de la recherche, on eu la surprise lorsqu'ils ont reçu leur première paie de technicien, de s'apercevoir que leur salaire avait baissé !

Comment est-ce possible, on a une promotion et on gagne moins ? Eh bien, ils le doivent au protocole d'accord sur les rémunérations et les carrières, que FO n'a pas signé, qui accompagne la loi Macron-Vidal de programmation de la recherche (LPR).

En effet, cet accord, dont les syndicats signataires vantent les mérites, a conduit à des augmentations ciblées de l'IFSE, la prime que touchent les ITA. Cette politique, voulue par le ministère et appliquée par le CNRS, s'est traduite par des augmentations de la part technicité de l'IFSE bien plus importantes pour les adjoints techniques. Résultat, même si on ajoute le socle de base lié au grade, un technicien CN dans le groupe 3 touche près de 40€ en moins d'IFSE par mois qu'un ATR P1 dans le groupe 1 !

Et si la promotion n'a amené que peu de points d'indices, le résultat est là, même avec une légère augmentation du traitement, des collègues obtiennent une rémunération totale inférieure de plusieurs dizaines d'euros !

Ce phénomène se retrouve dans une moindre mesure si l'on est promu de technicien à assistant ingénieur, la baisse de l'IFSE pouvant aller jusqu'à 18€.

Ces baisses de salaires sont inacceptables, FO ESR demande au CNRS de garantir aux nouveaux promus un montant de prime IFSE au moins égal à l'ancien montant de leur IFSE !

FO ESR n'a pas signé ce protocole, notamment parce qu'il accentue l'importance des primes individualisées. Avec sa fédération de fonctionnaires, FO ESR revendique d'abord et avant tout une augmentation significative de la valeur du point d'indice (au moins 20 %), ce n'est que justice quand on voit que tous les prix augmentent sauf le point d'indice.

Les personnels hospitaliers ont obtenu par la grève une augmentation uniforme de 183€ nets mensuels, pourquoi pas nous ?

FO ESR vous invite à le rejoindre pour construire ensemble le rapport de force nécessaire pour faire aboutir les revendications.

Montreuil, le 16 février 2022